



DEUXIÈME SECTION

CEDH-LF2.2R
EBA/cbo

Strasbourg, le 24 novembre 2010

PAR TÉLÉCOPIE ET PAR COURRIER

Requête n° 68476/10
Schuchter c. Italie

Maîtres,

J'accuse réception de votre télécopie et de votre lettre du 18 novembre 2010 avec le formulaire de requête et les documents annexés par lesquelles vous demandez à la Cour européenne des Droits de l'Homme en vertu de l'article 39 du règlement de la Cour de suspendre ou annuler la décision d'extrader votre cliente vers les États-Unis.

Ce dossier s'est vu attribuer le numéro ci-dessus, qu'il vous faudra rappeler dans toute correspondance relative à cette affaire.

Le 24 novembre 2010, la présidente de la chambre à laquelle l'affaire a été attribuée a décidé, conformément à l'article 54 § 2 a) du règlement, de demander au gouvernement italien de transmettre à la Cour des informations concernant les assurances fournies par les autorités des États-Unis que, si l'extradition était mise à exécution, la requérante pourra bénéficier du régime de la détention à domicile et de soins adéquats, compte tenu de son état de santé.

Le Gouvernement a été également invité à fournir des renseignements concernant la possibilité, pour la requérante en cas de condamnation à la réclusion à perpétuité, de solliciter et d'obtenir des mesures d'aménagement de la peine ou la libération conditionnelle (*Einhorn c. France* (déc.), n° 71555/01, CEDH 2001-XI)

La présidente de la chambre statuera sur la demande d'application des mesures provisoire sur la base des informations reçues.

Le Gouvernement a été invité à soumettre ces renseignements avant le **13 décembre 2010**. Sa réponse vous sera communiquée pour information.

.../...

Je vous invite à me signaler vos éventuels changements d'adresse ainsi que ceux de votre cliente et à me faire parvenir **dans les plus brefs délais** la copie de l'arrêt de la Cour de cassation du 9 novembre 2010 ainsi que la procuration dûment remplie et signée.

Veillez agréer, Maîtres, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned above the printed name.

F. Elens-Passos
Greffière adjointe de section